



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 35331

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'intérêt du rapport du conseil d'analyse économique (CAE) présenté le 5 mai 2003 au Premier ministre sur la compétitivité de la France, demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes les perspectives de l'action de la France qui « doit s'inscrire dans la coopération fiscale européenne », avec plusieurs mesures proposées comme l'extension des conventions sociales à l'ensemble des pays investisseurs en France, la création d'un code fiscal commun avantageux pour les entreprises et la création d'un tableau de bord annuel de la compétitivité européenne avec des indicateurs précis pour chaque secteur : l'innovation, l'éducation, les nouvelles technologies... (La Lettre du Gouvernement, n° 142, 22 mai 2003).

Texte de la réponse

Afin de diminuer la concurrence fiscale déloyale entre États membres de l'Union européenne, le Gouvernement a souligné à de nombreuses reprises au sein des instances européennes la nécessité de rapprocher les législations applicables dans le marché intérieur notamment en matière de fiscalité directe des entreprises. Un tel rapprochement n'interdirait d'ailleurs pas une certaine concurrence fiscale, dès lors que celle-ci demeure loyale. Dans cette perspective, les États membres travaillent actuellement sur un projet d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés (assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés ou ACCIS) qui résulte d'une initiative franco-allemande et dont l'objet consiste à pallier les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises qui réalisent des opérations dans plus d'un État membre au sein du marché intérieur. En pratique, les experts des vingt-cinq États membres se réunissent régulièrement depuis fin 2004 à Bruxelles dans le cadre d'un groupe de travail établi pour une durée de trois ans. La France participe activement au groupe de travail, à l'ensemble des sous-groupes techniques et préside l'un d'entre eux. La Commission européenne a présenté le 5 avril 2006 une communication (COM/2006/157) qui présente l'avancée encourageante des travaux et les prochaines étapes. L'objectif demeure la présentation d'une proposition législative globale à la fin de 2008.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35331

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1710

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11275